

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

32 route d'Albertville – 74210 Faverges

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **13 avril 2017 – 19 heures 30**

N° **066/17**

Date de convocation : 7 avril 2017

Conseillers en exercice : **34**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Présents : 22

Objet : **BUDGET 2017 – TAUX DE LA T.E.O.M**

Votants : 28

**Membres Présents**

Michèle LUTZ	Philippe PRUD'HOMME	Jeannie TREMBLAY	Lionel LITTOZ-MONET	Sylviane REY
Michel COUTIN	Patrick DUC	Christian BAILLY	Hervé BOURNE	Laurence GODENIR
Ulrich GAGNERON	Valérie. GARDIER	Marcel CATTANEO	Roland BLAMPEY	
Nicolas BALMONT	Jacky GUENAN	Roland MERMAZ-ROLLET	Jacques TRESALLET	
Françoise KLEMENCIC	Marc MILLET-URSIN	Rosemonde SCHINDLER	Nicolas BLANCHARD	

**Membres Excusés**

Richard LESOT

**Membres Absents**

Marc LLEDO  
Paul CARRIER

Gérard MERMIER

V. AMADIO

Lucie LITTOZ

**Pouvoirs**

S. GIFFORD (R. BLAMPEY)	J. KOURTCHEVSKY (R. SCHLINDER)	R. MERMAZ-ROLLET (R. AUMAITRE)	S. DI-GLERIA (P. PRUD'HOMME)
J.L MERLE (M. CATTANEO)	G. CHAMPANGE (J. TRESALLET)		

## EXPOSE

Monsieur le Président expose que le pacte fiscal et financier est partie intégrante du projet de territoire et qu'il a été présenté au Conseil Communautaire en sa séance du 26 janvier 2012 (délibération n°15/12)

Il rappelle que le pacte financier est l'outil par lequel le territoire du Pays de Faverges (intercommunalité + communes) assure l'adéquation entre les objectifs qu'il se fixe dans le cadre du projet de territoire, et l'allocation des ressources, au sens large, dont il dispose.

Le Pacte Financier et Fiscal vise donc à mettre en cohérence, pour les années 2012-2016, les moyens et les objectifs du Pays Faverges.

Monsieur le Président propose de ne pas augmenter le taux de la TEOM et de le maintenir à :

**9.07 % pour l'année 2017**

Il demande au conseil Communautaire de se prononcer.

Envoyé en préfecture le 14/04/2017

Reçu en préfecture le 14/04/2017

Le conseil communautaire après en avoir délibéré accepte les Propositions de Monsieur le Président et décide de maintenir le taux de la TOEM pour 2017 à 9,07%

74-247400773-20170414-DEL\_20170413\_12-DE

Résultat du vote :

Votants	28	Abstention :	0	Exprimés :	28
Pour :	28	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :

Affichage le **14 AVR. 2017**

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

Copie(s) interne(s) :

- Budget

FAVERGES, le 14 avril 2017

LE PRESIDENT,

Michel COUTIN

